



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Avis sur la demande de déclassement de l'installation nucléaire de base n°18 dénommée "Ulysse" au CEA centre de Paris Saclay

DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : 22 DEC. 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD-Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-34 ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.593-73 ;

VU le courrier de la préfecture de l'Essonne SGu/DCPPAT/BUPPE n° 210934 en date du 26 octobre 2021 ;

VU le décret n°2014-906 du 18 août 2014 autorisant le CEA centre Paris-Saclay à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et au démantèlement de l'Installation Nucléaire de Base n°18 ;

VU le dossier de demande de déclassement de l'Installation Nucléaire de Base n° 18 ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux des communes concernées par cette opération disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette demande de déclassement ;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil municipal est réputé favorable ;

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier LUCAS, Adjoint au Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de déclassement de l'Installation Nucléaire de Base n°18 dénommée « Ulysse » implantée sur le centre du CEA Saclay et située sur le territoire de la commune de Saclay (Essonne) ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 18
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 18
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 22 DEC. 2021

Le Maire,

Handwritten signature of Caroline Doucerain in blue ink.

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avis sur la demande de déclassement de l'installation nucléaire de base n.18 dénommée "Ulysse" au CEA centre de Paris Saclay

Date de transmission de l'acte : 22/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-076 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20211216-CM-2021-076-DE

Date de décision : 16/12/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes